

# SAVOIE

## ABONNEMENTS

Savoie et Départements limités... 8 fr  
Autres Départements... 9 »  
Etranger... 13 »

## ANNONCES

1<sup>re</sup> Page... 100 fr  
2<sup>e</sup> Page... 75 »  
3<sup>e</sup> Page... 50 »  
Faits divers... 25 »

On tri...

francs

SAVOIE,  
1<sup>er</sup> février et...  
25 par coupon.

HEBDOMADAIRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

## Demain ???

## Un peu dur Mais.....

De quoi demain sera-t-il fait ? Mystère.

Il sera ce que nous le ferons et méritons qu'il soit.

Certes, après l'affreux cataclysme qui fit tomber tant de victimes, couler tant de larmes et de sang, endeuillé tant de foyers, il était inévitable que longtemps encore les cœurs fussent aigris, les âmes désenchantées et les vies mal orientées.

La paix si attendue n'a pas réalisé tous les espoirs.

Pour réparer et relever les ruines, il a fallu grever le budget puisqu'un ennemi récalcitrant refusait à faire honneur à sa signature et à payer ce qu'il nous devait.

De nouveaux impôts, des difficultés diplomatiques, quelques complicités inévitables avec les vaincus d'outre-Rhin, la vie chère, tout cela a créé un malaise dans les esprits qui comptaient sur un bonheur parfait, apporté par la paix victorieuse.

Avec cela, l'amour sacré qui tint debout en face de l'ennemi toutes les énergies et toutes les volontés, lentement s'est effrité. Chaque parti politique, âprement défend ses idées et s'efforce de capter les suffrages de l'opinion.

Le parti radical-socialiste, notamment, s'agit et agit pour reconquérir la faveur populaire.

Sans cesse, il accuse ses adversaires du Bloc national, coupables d'avoir pris la place de ses amis.

Il compte, qu'ainsi il portera la colère des masses sur les parlementaires d'aujourd'hui qui soutiennent la politique sage et ferme de Poincaré.

Il annonce partout que les élections de 1924, seront pour lui, une belle revanche de celles de 1919.

Déjà, il cite les noms du chef qui prendra la place du Président du Conseil et de ceux qui seront ses collaborateurs.

Il enterre vivant tous les élus de la Chambre bleu horizon.

Peut-être vend-il la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Nous ignorons que sera demain. Mais nous sommes convaincus que la Nation française aura assez de bon sens et de sentiment national pour ne pas confier ses destinées à des ennemis de la Nation.

Non... ceux qui furent les fourriers de l'invasion de 1914 et qui ont été vomis par le suffrage universel en 1919, ne seront pas réhabilités en 1924.

Leur incurie et leur incompétence ne peuvent pas être de sitôt oubliées.

Actuellement, tous les pays veulent être gouvernés et non mystifiés par quelques cabotins de la politique et des Anances.

A la leur rouge des événements sanglants, les yeux et les esprits se sont ouverts, ont compris que l'ordre

Un message des Soviets de Russie, adressé il y a quinze jours, aux communistes français à l'occasion de leur congrès de Lyon, dépeint admirablement bien les hommes du bloc des gauches.

Le message après avoir déclaré tout d'abord que le bloc des gauches n'est qu'une duperie électorale, ajoute que les adhérents de ce bloc sont des « charlatans » qui tâchent par de splendides programmes et de magnifiques promesses, de séduire des milliers et des millions de travailleurs et le message conclut que ceux qui sont avec ce bloc sont contre la classe ouvrière.

Bien que « charlatan » est un mot bien dur, on ne peut cependant prétendre qu'il ne soit exact. Ne voit-on pas aujourd'hui, les radicaux-socialistes exciter les fonctionnaires contre le bloc national, alors qu'il les laissait avant la guerre mourir de faim.

Le temps n'est pas très éloigné où beaucoup de petits fonctionnaires débutaient dans l'administration avec des hautes payes de quatre-vingt à cent francs par mois.

On constate aujourd'hui que le bloc national, qui veut, paraît-il, l'écrasement des petits, a cependant augmenté le traitement des petits fonctionnaires davantage que ceux des hauts fonctionnaires.

Il résulte de chiffres indiscutables que les petits traitements ont été triplés et quadruplés, alors que les traitements des hauts fonctionnaires, n'ont été que doublés. Le bloc national paie incontestablement mieux les petits fonctionnaires et s'est montré plus démocratique dans la répartition des salaires que ne le furent les radicaux-socialistes durant les vingt années, qu'ils tinrent le pouvoir.

Le mot « charlatan » lancé contre les radicaux-socialistes français par les communistes Russes, est certainement bien dur, mais quel titre donner à certain député savoyard radical-socialiste qui votant à la Chambre la reprise des relations avec le Vatican, écrit la même semaine dans son journal, contre la reprise de ces mêmes relations et enguirlande les députés qui ont cependant mêlé leurs votes au sien.

Quel autre titre donner au même député qui se flatte dans les villes d'être l'ordonnateur et le constructeur de toutes les routes touristiques de France et de Navarre, mais qui dans les communes de montagne proclame devant les cultivateurs que voilà assez de dépenses touristiques et que mieux vaudrait s'occuper des intérêts des cultivateurs et de leurs chemins vicinaux. Ce député, ressemble bien, en effet, au marchand de pilules, qui s'en va, proclamant devant les gros que ces mêmes pilules les feront maigrir et aux maigres qu'elles ne manqueront pas de les faire engraisser.

Les bolchevicks russes sont bien un peu durs pour les chefs radicaux-socialistes.

## Les droits acquis de la Savoie

### Le maintien de la Cour d'appel de Chambéry Intervention de M. Delachenal - Déclarations de M. Poincaré

L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi fiscal, voté par la Chambre, le 8 février, donne au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour réaliser par décret, un milliard d'économies.

Il était à craindre que le Gouvernement ne profitât de ces pouvoirs pour supprimer la Cour d'appel de Chambéry.

C'est pourquoi M. Delachenal déposa un amendement qu'il avait fait signer par Messieurs Richard, Léger, Sibuet, Borrel, Crolard, Bartholoni, Taponnier et Duboin, pour demander qu'aucune atteinte ne soit apportée aux droits acquis par la Savoie, lors de son annexion à la France.

Voici les observations que présenta à ce sujet M. Delachenal, d'après le *Journal Officiel*.

M. Delachenal: — Je suis prêt à voter l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> et à donner à M. le Président du Conseil, les pouvoirs qu'il réclame pour réaliser des économies.

Mais, avant de mettre mon bulletin dans l'urne, je voudrais, au nom de mes collègues de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui, tous, ont signé mon amendement, obtenir du Gouvernement une déclaration très nette.

Lorsque, en 1860, la Savoie, à la presque unanimité des votants, s'est donnée librement et volontairement à la France, il a été expressément stipulé que ses droits acquis seraient respectés, et notamment que la Cour d'appel de Chambéry serait maintenue.

D'ailleurs, l'article 3 de la loi du 23 juin 1860, votée en exécution du traité d'annexion, stipule expressément que « les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie forment le ressort d'une Cour d'appel, dont le siège est à Chambéry », et il résulte nettement de l'exposé des motifs du projet, comme du rapport de la commission, que la France se considèrerait comme engagée à maintenir à la Savoie son ancienne organisation judiciaire.

Depuis lors, en maintes circonstances, le Gouvernement de la République a nettement déclaré qu'aucune atteinte ne serait portée à nos droits acquis.

Je signalerai, entre autres, qu'à la séance du 28 novembre 1877, Paul Bert, ayant demandé la suppression de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, M. Dufaure, président du Conseil, répondit qu'il ne saurait en être question « l'existence même des évêchés étant une condition de l'annexion de la Savoie ».

Plus tard, le 23 mars 1882, le minist-

tre de la justice, déclara nettement à M. le premier président Mercier que la Cour d'appel de Chambéry serait maintenue « le ministère étant — disait-il — d'un avis unanime, fermement résolu à respecter un engagement qui se trouve virtuellement consacré par le traité du 24 mars 1860 ».

Enfin, je rappellerai qu'à la séance de la Chambre du 10 février 1902, M. le rapporteur du budget de la justice répondait à mon prédécesseur, M. Chamboin, à propos de la Cour d'appel de Chambéry :

« Je tiens à déclarer qu'après l'examen des documents qui m'ont été communiqués par mon collègue de la Savoie, et dont j'ai pu vérifier l'autorité aux archives, il me paraît incontestable que la France, à la veille des élections pour l'annexion de la Savoie, a fait une promesse formelle.

« C'est un engagement d'honneur pris par la France toute entière envers une nation qui s'est annexée à nous volontairement, et je le dis en présence du Gouvernement, dont je traduis aussi la pensée; c'est une de ces promesses qu'aucun pays n'a le droit de méconnaître, ni d'oublier ».

Je vous demande, Monsieur le président du conseil, de vouloir bien nous renouveler cette assurance et, notamment, nous dire que la Cour d'appel de Chambéry ne sera pas supprimée. (Applaudissements).

M. Borrel déclare s'associer aux observations de M. Delachenal et M. le Président du Conseil fit la déclaration suivante :

M. le Président du Conseil: — Il va sans dire que le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de toucher aux droits de la Savoie. La Cour d'appel de Chambéry ne saurait être menacée dans son existence. Mais, je ne prends aucun engagement en ce qui concerne le nombre des conseillers.

M. Delachenal retire alors son amendement en disant :

M. Delachenal: — Puisque M. le Président du conseil nous a donné l'assurance qu'aucune atteinte ne sera portée à nos droits acquis et que, notamment, notre Cour d'appel de Chambéry sera maintenue, j'ai satisfaction et je retire mon amendement. (Très bien! Très bien!)

M. Mac Donato veut faire de l'Entente Cordiale  
Où il est question de trou